### FICHES DE DONNEES DE SECURITE

### **NUTRILEAF OLIVAR**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: NP-0216-A

Date de révision: 2018-07-19

Format: UE Version 1.02

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit NP-0216-A

Nom du produit NUTRILEAF OLIVAR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Un engrais soluble pour l'agriculture et l'horticulture

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u> FMC Agro Limited

Rectors Lane Pentre Flintshire CH5 2DH United Kingdom

Tel: + 44 (0) 1244 537370 E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

**Point de contact** Tel: +44(0)1244 537370

Email: fmc.agro.uk@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tel: +44(0)1244 537370 (Heures de bureau seulement)

# Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 (H318)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B (H360FD)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 (H411)
Matières solides comburantes	Catégorie 3

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Date de révision: 2018-07-19

Version 1.02



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H318 - Provoque de graves lésions des yeux H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. - NE PAS FUMER

P220 - Tenir/Stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501: Éliminer le contenu / le conteneur comme déchet dangereux.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

# Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

### 3.2 Mélange contenant les ingrédients dangereux suivants:

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]		Numéro d'enregistrement REACH
POTASSIUM NITRATE	231-818-8	7757-79-1	>60	Ox. Sol. 3 (H272)	Aucune donnée disponible
Acide borique	233-139-2	10043-35-3	1-10	Repr. 1B (H360FD)	01-2119486683-25- XXXX
Sulfate de zinc	231-793-3	7733-02-0	1-10	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	01-2119474684-27- XXXX

### Informations supplémentaires

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R,H mentionnées.

# Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Tenir les veux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20 Contact oculaire

minutes. Transfert à l'hôpital pour un examen spécialisé.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas Contact cutané

adhérence à la peau. Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Si les symptômes

persistent, consulter un médecin.

Inhalation Retirer la personne de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité tout en le faisant. Si

FDS n°: NP-0216-A

**Date de révision:** 2018-07-19

Version 1.02

les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Il peut y avoir une irritation et une rougeur sur le site de contact.

Contact avec les yeux: Il peut y avoir irritation et rougeur. Les yeux peuvent arroser abondamment.

Ingestion: Il peut y avoir des douleurs et des rougeurs dans la bouche et la gorge. Des nausées et des douleurs à l'estomac peuvent survenir. Il peut y avoir des vomissements.

Inhalation: Il peut y avoir une irritation de la gorge avec une sensation d'oppression dans la poitrine.

Retard / effets immédiats: Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition à court terme. Peut causer des lésions oculaires permanentes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements fiche de données de sécurité au médecin traitant. particuliers nécessaires

Un équipement de bain pour les yeux devrait être disponible sur les lieux. Montrer cette

# Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

### Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Comburant. Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. L'eau d'extinction contaminée ne doit pas être évacuée dans les égouts, si elle est évitable.

# Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### Mesures de protection individuelles

Équipement de protection individuel, voir section 8. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Éviter la formation de poussières. En cas de déversement, éviter tout contact. Isoler la zone et empêcher les animaux et les personnes non protégées. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Dans le cas de grands déversements (1 tonne ou plus), alertez les autorités compétentes.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société" ci-dessus.

### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

FDS n°: NP-0216-A

**Date de révision**: 2018-07-19

Version 1.02

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant la reliure. Les rejets accidentels dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour

minimiser la dispersion.

Méthodes de nettoyage Nettoyer avec un aspirateur à protection électrique ou par brossage humide. Transférer

dans un conteneur de récupération étiqueté et fermable pour l'élimination par une méthode appropriée. Consulter la section 13 de la FDS pour connaître la méthode d'élimination

appropriée.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Manipulation

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Stockage

Protéger contre le gel. Entreposer au-dessus 5°C. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## Utilisation(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

# Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
POTASSIUM NITRATE	5 mg/m³ (8hr TWA)		-	-	-
7757-79-1	(respirable dust)				
Acide borique	-	-	-	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>	-
10043-35-3				STEL 6 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide borique	-	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>	-	-	=
10043-35-3		STEL 6 mg/m <sup>3</sup>			
		C(A4)			
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Acide borique	-	SS-B**	-	-	=
10043-35-3		TWA 1.8 mg/m <sup>3</sup>			
		STEL 1.8 mg/m <sup>3</sup>			

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

FDS n°: NP-0216-A Date de révision: 2018-07-19

Version 1.02

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale. Équiper les installations de douches de secours

et de d'oeillères.

Protection des mains Gants de protection. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Portez des gants de

protection chimique en matériaux tels que le nitrile ou le néoprène.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants/des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Appareil de protection respiratoire avec filtre à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la

législation communautaire en matière d'environnement.

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Poudre sèche

Aspect Aucune information disponible
Odeur Aucune information disponible

**Couleur** Bleu

Seuil olfactif Aucune information disponible

pH 4.7 (solution à 1%)

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible
Point d'éclair Aucune information disponible
Taux d'évaporation Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeur Aucune information disponible
Densité de vapeur Aucune information disponible

**Densité** 0.98 - 1.02 **Hydrosolubilité** Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible Aucune information disponible Coefficient de partage Température d'auto-inflammabilité Aucune information disponible Température de décomposition Aucune information disponible Viscosité, cinématique Aucune information disponible Aucune information disponible Viscosité, dynamique Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Comburant (par critères CE)

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Teneur en COV (%)

Densité

Masse volumique apparente

K<sub>st</sub>

Aucune information disponible

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**FDS n°:** NP-0216-A

Date de révision: 2018-07-19

Version 1.02

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs

Aucune information disponible.

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucune information disponible.

statiques

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

### Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Les agents réducteurs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

# Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

### Informations sur le produit

**DL50 oral** > 2000 mg/kg (rat) (Calculé toxicité aiguë estimée - EAT)

	Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Г	POTASSIUM NITRATE	3750 mg/kg (Rat)		
		1901 mg/kg (Rabbit)		
	Acide borique	>2600 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 2.12 mg/L (Rat) 4 h
Г	Sulfate de zinc	1710 mg/kg (Rat)	>2000mg/kg (Rat)	

Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible. Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation
Mutagénicité
Aucune information disponible
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

FDS n°: NP-0216-A

Date de révision: 2018-07-19

Version 1.02

Toxicité pour la reproduction STOT - exposition unique STOT - exposition répétée Aucune information disponible. Aucune information disponible. Aucune information disponible.

**Symptômes** 

Contact avec la peau: Il peut y avoir une irritation et une rougeur sur le site de contact.

Contact avec les yeux: Il peut y avoir irritation et rougeur. Les yeux peuvent arroser

abondamment.

Ingestion: Il peut y avoir des douleurs et des rougeurs dans la bouche et la gorge. Des nausées et des douleurs à l'estomac peuvent survenir. Il peut y avoir des vomissements.

Inhalation: Il peut y avoir une irritation de la gorge avec une sensation d'oppression dans la

poitrine.

Retard / effets immédiats: Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition

à court terme. Peut causer des lésions oculaires permanentes.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

# **Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité

**Écotoxicité** ALGAE (Pseudokirchneriella subcapitata): 72H IC50 = 7.50 mg/L (calculated)

DAPHNIDS (Daphnia magna): 48H EC50 = 49.2 mg/L (calculated)

RAINBOW TROUT (Oncorhynchus mykiss): 96H LC50 = 5.56 mg/L (calculated)

.

Acide borique (10043-35-3)				
Ingrédient actif (s)	Duration	Espèce	Valeur	Unités
	48 h LC50	Daphnia magna	133	mg/l
	96 h EC50	Algues	24	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
POTASSIUM NITRATE	-	96hr LC50: 180 mg/L	48hr EC50: 490 mg/L
Acide borique	-	72 h LC50: = 1020 mg/L (Carassius	48 h EC50: 115 - 153 mg/L
·		auratus) flow-through	(Daphnia magna)
Sulfate de zinc	72 h EC50: = 0.056 mg/L	96 h LC50: = 0.162 mg/L	48 h EC50: = 0.75 mg/L (Daphnia
	(Pseudokirchneriella subcapitata)	(Oncorhynchus mykiss)	magna) 48 h EC50: 0.538 - 0.908
	static 72 h EC50: = 64.8 mg/L	flow-through 96 h LC50: 0.03 - 0.05	mg/L (Daphnia magna) Static
	(Chlorella vulgaris) 96 h EC50: =	mg/L (Oncorhynchus mykiss)	
	2.4 mg/L (Chlorella vulgaris)	semi-static 96 h LC50: 0.34 - 0.93	
		mg/L (Oncorhynchus mykiss) static	
		96 h LC50: 0.23 - 0.48 mg/L	
		(Pimephales promelas) 96 h LC50:	
		49.23 - 64.16 mg/L (Poecilia	
		reticulata) semi-static 96 h LC50:	
		16.85 - 27.18 mg/L (Cyprinus	
		carpio) static 96 h LC50: 3 - 4.6	
		mg/L (Lepomis macrochirus)	
		flow-through 96 h LC50: = 0.63	
		mg/L (Poecilia reticulata) 96 h	
		LC50: 0.48 - 1.72 mg/L (Poecilia	
		reticulata) static 96 h LC50: = 0.06	
		mg/L (Pimephales promelas) static	
		96 h LC50: 3.55 - 6.32 mg/L	
		(Lepomis macrochirus) static 96 h	

Date de révision: 2018-07-19

Version 1.02

LC50: 0.218 - 0.42 mg/L	
(Pimephales promelas) flow-through	
96 h LC50: 0.168 - 0.25 mg/L	
(Pimephales promelas) semi-static	
96 h LC50: = 0.15 mg/L (Cyprinus	
carpio) semi-static	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### Mobilité

Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques.

# Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Transférer à un conteneur approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination

spécialisée. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des

récipients chimiques ou utilisés. Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les directives

locales et nationales. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de

manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Code de déchets du CED 02 01 08

**AUTRES INFORMATIONS** NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations

européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

### Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identification UN1479

14.2 Nom d'expédition SOLIDE OXYDANT, N.O.S. (NITRATE DE POTASSIUM; SULFATE DE ZINC (II))

14.3 Classe de danger5.114.4 Groupe d'emballageIII14.5 Polluant marinOui

Danger pour l'environnement

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E

**FDS n°:** NP-0216-A

Date de révision: 2018-07-19

Version 1.02

Catégorie transport: 3

**14.7 Transport en vrac** Ce produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification UN1479

14.2 Nom d'expédition SOLIDE OXYDANT, N.O.S. (NITRATE DE POTASSIUM; SULFATE DE ZINC (II))

14.3Classe de danger5.114.4Groupe d'emballageIII14.5Danger pour l'environnementOui

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

ADR/RID

14.1 ONU/n° d'identification UN1479

14.2 Nom d'expédition SOLIDE OXYDANT, N.O.S. (NITRATE DE POTASSIUM; SULFATE DE ZINC (II))

14.3Classe de danger5.114.4Groupe d'emballageIII14.5Danger pour l'environnementOui

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification UN1479

14.2 Nom d'expédition SOLIDE OXYDANT, N.O.S. (NITRATE DE POTASSIUM; SULFATE DE ZINC (II))

14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
Oui

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

# Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Sans objet

### Union européenne

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

Sans objet

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans obiet

### Inventaires internationaux

Ī	Nom chimique	TSCA	DSL	EINECS/ELINC	ENCS	Chine	KECL (Corée)	PICCS	AICS

**Date de révision**: 2018-07-19

Version 1.02

Total in								
	(États-U nis)	(Canada)	S (Europe)	(Japon)	(IECSC)		(Philippines)	(Australie)
POTASSIUM NITRATE 7757-79-1	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Acide borique 10043-35-3	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Sulfate de zinc 7733-02-0	X	X	X	Х	Х	X	X	X

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

# **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

# Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

Sans objet

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

**DNEL:** Niveau dérivé sans effet (DNEL)

**EINECS**: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA : Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

**DL50**: DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

**SVHC**: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

**vPvB:** Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision: 2018-07-19

Cause de la révision: Changement de format.

### Avis de non-responsabilité

Les informations ci-dessus sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Cette société ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Date de révision: 2018-07-19

Version 1.02

Fin de la Fiche de données de sécurité